

PRIX DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces.
 Pour un an. 26 fl. 30 fl.
 six mois. 14 » 16 »
 trois mois. 7 » 8 »
 Par les insertions.
 Les premières lignes 1 fr. 50, timbre
 et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
 à La Haye, Lagerstraat,
 derrière le Prinsgracht (Noordzijde)
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
 Chez M. Van Woelden, libraire,
 Spui, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction franco de port.

LA HAYE, 30 Avril.

En cause de la fête de l'Ascension le Journal de La Haye, ne paraîtra pas demain.

Adoption de la Loi Fondamentale des Pays-Bas.

Nous avons fait connaître dans nos nos des 28, 29 et 30 mars, l'adoption du rapport préalable de la Seconde Chambre des États-Généraux, sur le projet de révision de la Loi Fondamentale de neuf membres de cette assemblée. La réponse aux observations contenues dans ce rapport vient d'être distribuée. Nous allons également en donner un aperçu. Les auteurs de la proposition députent par faire remarquer qu'ils ne sauraient considérer l'opinion émise par un certain nombre de leurs collègues, comme l'expression du vœu de la Chambre, ainsi qu'il a été dit dans le rapport de la Seconde Chambre. S'il en était réellement ainsi, toute discussion deviendrait inutile, puisque la question aurait été résolue par la majorité dans un sens contraire à la proposition. Ce soit le nombre de voix qui se sont prononcées dans tel ou tel sens, les auteurs n'y sauraient reconnaître que l'autorité des opinions individuelles, qu'il s'agit de peser selon leur valeur personnelle, et non selon leur force numérique. La Chambre n'est censée prononcer que par suite d'une résolution arrêtée en assemblée générale. Ce serait méconnaître et la nature et le but de la Chambre, et le principe de la liberté parlementaire, que de considérer le résultat de cet examen comme un jugement définitif. Cette remarque, servant à expliquer leur motif de persister dans leur projet aux chances de la discussion publique, les auteurs entrent d'abord dans l'examen des considérations auxquelles leur proposition a donné lieu. Ils se présentent en premier lieu l'objection, que l'on ne saurait, dans les circonstances actuelles, compter pour l'adoption du projet, sur le concours indispensable des autres pouvoirs constitutionnels de l'état. Les auteurs demandent quelles sont ces circonstances qui empêchent la Chambre de proposer actuellement une révision de la Loi Fondamentale. Pour eux, en présentant leur projet, ils déclarent que le moment leur semblait précisément opportun, et que les circonstances commandaient la révision de la Loi Fondamentale. Au lieu de refuser leurs raisons on objecte que la proposition émanée de la Chambre n'obtiendra pas l'assentiment des autres pouvoirs constitutionnels. Mais un semblable motif peut-il servir de règle de conduite lorsqu'il s'agit de remplir un devoir. Du reste une pareille supposition est-elle même fondée? Est-elle permise? Les auteurs ne le croient pas. En effet, disent-ils, peut-on supposer que le Roi, la Seconde Chambre et le cas échéant, la Chambre convoquée en nombre double, se réunissent tous pour repousser un projet, uniquement parce que ce projet émane de la Seconde Chambre? Ne faut-il pas admettre plutôt que tous ces pouvoirs constitutionnels accueilleront ce projet sans prévention, qu'ils l'examineront uniquement du point de vue de son utilité et dans ses rapports avec le salut du pays. Il est évident qu'alors même que ces pouvoirs eussent été opposés à un changement de la Loi Fondamentale, convaincus de la nécessité et de l'opportunité, ils n'en seraient pas moins accessibles aux raisons que la Seconde Chambre leur fait valoir en faveur de cette mesure. Les auteurs de la proposition ne se forment pas non plus l'idée de mettre au jour une divergence de vues et de sentiments, dans le cas où la Chambre ferait une proposition qui ne serait point avec les sentimens présumables de la Couronne. Ils disent les auteurs du projet, lorsqu'elle croit de son droit d'initiative, ne doit pas s'enquérir des

vues de la Couronne, ni subordonner son travail au désir de lui assurer un accueil favorable. La Chambre doit agir uniquement dans la sphère de sa liberté et de son indépendance et ne prendre pour guide que sa conviction et sa conscience.

La majorité de la Chambre, dit-on, n'a jamais, jusqu'ici, manifesté l'intention de prendre l'initiative en matière de réforme constitutionnelle. Toujours, au contraire, elle a émis l'opinion qu'il fallait à cet égard abandonner l'initiative à la Couronne.

Mais résulterait-il de ceci, demandent les auteurs, que la Chambre ne se déterminerait même pas encore à prendre de son côté l'initiative, après avoir énoncé vainement à plusieurs reprises le vœu de voir la Couronne procéder d'elle-même à cette réforme, après avoir vu disparaître de plus en plus la probabilité de l'accomplissement de ce vœu, en même temps que la nécessité en devient de plus en plus palpable, après s'être vue, enfin, placée entre les deux extrêmes, ou de fonder, sur les bases de la Loi Fondamentale actuelle, un système de droits politiques extrêmement défectueux, ou de réformer ces bases elles-mêmes?

S'il est vrai, ainsi qu'on l'affirme dans le rapport préalable, que l'initiative de la Seconde Chambre, en matière de révision de la Loi Fondamentale, ne saurait se concilier avec le principe monarchique tel qu'il existe comme base du droit constitutionnel de la Néerlande, il est certain alors que la Chambre ne prendra l'initiative ni aujourd'hui, ni jamais.

Mais quel est donc le sens de cette expression « principe monarchique »? Que nous avons un Roi qui gouverne en vertu de droits constitutionnels. C'est là une vérité, que chacun reconnaît, que nous respectons, que nous chérissons tous. Mais cette vérité offre-t-elle une arme contre notre proposition? Il faudrait pour cela, que l'on pût démontrer que le droit de proposer des changemens à la Loi Fondamentale est une prérogative exclusive de la Couronne; mais non; on ne conteste point que ce droit n'appartienne également à la Chambre, seulement on voudrait que celle-ci n'en fit point usage. On voudrait qu'elle cessât de considérer comme un devoir l'exercice d'un droit dont la Loi Fondamentale l'a revêtue, et là où cette loi lui commande d'agir on voudrait la condamner à l'inaction et à une attitude passive. Les États-Généraux ont la mission, on le reconnaît, de juger s'il y a nécessité d'admettre des changemens qui leur seraient présentés par la Couronne, mais en même temps on soutient qu'avant que la Couronne n'ait demandé leur avis, les États-Généraux ne sauraient déclarer que cette nécessité existe!

Il résulterait de cette doctrine, que le serment prêté par les États-Généraux de contribuer de tout leur pouvoir à l'accroissement du bien-être public, devrait être considéré comme non-avenue, précisément là où il s'agit du plus important des intérêts nationaux, c'est-à-dire, de l'amélioration des institutions constitutionnelles. A quoi bon alors d'avoir investi la Chambre du droit de faire des propositions; à quoi bon le droit de parler si, par égard pour le principe monarchique, les États-Généraux doivent se renfermer dans un respectueux mutisme?

D'après cette doctrine il ne serait pas même permis aux États-Généraux de demander qu'un projet présenté par la Couronne, fût étendu et reçût des bases plus larges. Il faudrait se borner à dire oui ou non, car il n'y a certes aucune différence entre le cas où les États-Généraux demandent à la Couronne un autre projet avec indication spéciale de ce qu'il serait utile selon eux d'y insérer, et celui où les États-Généraux feraient à cet égard une proposition de leur chef. Il faudrait blâmer ainsi, à tout égard, ce que fit la Chambre en 1840; puisque ce fut elle qui détermina à cette époque le gouvernement, à proposer des changemens autres que ceux devenus indispensables par la séparation d'avec la Belgique, et contenus dans les cinq projets de loi présentés primitivement aux États-Généraux.

Nous demandons si les États-Généraux qui subordonneraient ainsi, humblement, leur conviction à l'avis de la Loi Fondamentale, agiraient surtout conformément à leur devoir de fidé-

lité envers le Roi lui-même. L'histoire nous apprend que les gouvernemens absorbés par les affaires journalières de l'Etat et les mille détails de l'administration, penchent ordinairement plus vers la conservation de ce qui existe que vers les innovations, et sont adversaires de tout changement radical et de longue portée, non pas par mauvais vouloir, mais par défaut d'une connaissance complète des besoins publics. Et l'on voudrait après cela que la représentation nationale se trouvât placée, à côté de la Couronne non pour l'éclairer, mais pour s'en rapporter à ce que celle-ci jugerait convenable? On pense-t-on, peut-être, que l'expression du vœu vague et indéterminé, de voir procéder à la révision, ait apporté au gouvernement la somme de renseignemens suffisans pour le mettre au courant de ce qui est réclamé par l'intérêt de l'Etat? Non, sans doute. La Couronne a le droit, au contraire, de prétendre que la représentation s'explique sur les détails des réformes qu'elle a demandées en termes généraux.

Lorsqu'il s'agit d'un objet de législation ordinaire, les États-Généraux ont raison d'attendre ce que le gouvernement jugera utile de leur proposer; mais à l'égard de la manifestation d'un besoin national de réformes constitutionnelles, c'est plutôt à la représentation nationale, qu'au gouvernement de prendre l'initiative.

Les auteurs de la proposition ne sauraient admettre non plus l'argument qui consiste à faire considérer leur proposition comme une coercition morale. Les États-Généraux n'ont pas hésité à exprimer à la Couronne leur vœu d'une révision de la Loi Fondamentale. Une proposition subséquente n'est que le développement de ce vœu dans toutes ses parties. Si c'est la faire violence à la Couronne, il faudrait dire alors que la Couronne exerce également une coercition morale sur nous, lorsqu'elle nous fait, de son côté, une proposition. Il en sera toujours ainsi: il y a toujours coercition morale ou rationnelle de part ou d'autre.

La question est seulement de savoir si cette coercition est contraire à la raison, si elle est illicite. A notre avis cela serait le cas plutôt, si, sachant que la Couronne n'admet pas la nécessité d'une révision, ou continuait néanmoins à en exprimer le vœu. La Couronne répondrait très-justement: si j'avais été convaincue de cette nécessité, j'aurais déjà obéi à mes devoirs en vous faisant une proposition à ce sujet; mais pourquoi la représentation ne fait-elle donc pas de son côté, dans la mesure de son droit et de ses devoirs, ce qui lui semble si urgent? Pourquoi vous mêmes n'entrez-vous pas dans l'unique voie qui peut aboutir à porter la conviction dans mon esprit?

Enfin, les auteurs de la proposition font remarquer, que leurs adversaires n'ont pas contesté la nécessité d'une réforme constitutionnelle; seulement on désire que ce soit la Couronne qui prenne l'initiative en cette matière. Les auteurs demandent s'il ne conviendrait pas d'examiner leur proposition uniquement au point de vue de son contenu et abstraction faite de son origine. La Chambre a été généralement d'avis que la nécessité basée sur l'expérience est l'unique raison déterminante pour apporter des changemens ou des additions à la Loi Fondamentale. Or, cette nécessité, disent les auteurs, ne reste-t-elle pas la même n'importe d'où émane la proposition des réformes. Faudrait-il s'enquérir au préalable si cette nécessité est admise par la Couronne, avant de reconnaître au sein de la Chambre que cette nécessité existe en effet? Une semblable doctrine serait trop contraire au principe de l'indépendance de la représentation nationale pour que nous puissions l'admettre. Ce principe n'est sujet à aucun doute, car il appartient à l'essence même de l'institution. Dépendante de la Couronne, celle-ci cesserait d'être représentation nationale. Et quelle garantie aurait la Couronne, avec une Chambre qui au lieu d'exprimer librement les vœux et les besoins de la nation, ne serait que l'écho de son gouvernement? (La suite de demain.)

Le Dernier Fantôme.

CHAPITRE I^{er}.
 Lavinia.

Albin de Servian avait l'âge de son siècle, et n'en avait pas les idées. Il était un homme primitif; on citait sa candeur, son austérité, sa simplicité, et surtout sa fidélité patriarcale dans les relations. Il était le comte Godefray de Servian, émigré français, voyageait en Italie, et au point de vue de l'art français, les belles Irlandaises de la nouvelle de la victoire de Marengo, le comte de Servian désespérait de la bourgeoisie, et après avoir médité sur tous les genres de suicides, il se résolut à se faire un fantôme. Il avait d'abord cru que c'était la fille d'un comte de Kerry, lequel avait renoncé à être homme des lettres, parce qu'il ne connaissait pas son bonheur. La mésalliance s'était faite, et le comte de Servian, sous une dot de quarante mille francs, avait épousé une jeune fille de quinze ans, qui avait le degré de succulence fluide inconnu à Parménier. Si Versailles avait un point de vue de son Oeil-de-Bœuf une pareille mésalliance, il aurait dit: sa façade, en signe de deuil; mais l'œil du géant royal était

En ce temps-là, florissait aussi à Dublin un jeune Ecossais de trente ans, nommé, par conséquent, Macdougall. Notre héros, indigent et noble par ses vœux, tourmenté de l'appétit de l'or, et ne pouvant extraire que du vieux fer de sa claymore rouillée, était descendu de ses montagnes pour se mettre à la hauteur du siècle. Macdougall, aquilin et rusé comme tous les montagnards, avait voulu ajouter quelque chose encore à sa perspicacité naturelle, en étudiant le cœur humain dans Addison et Walter Scott. Avec ce double trésor d'expérience, armé pour l'attaque, cuirassé pour la défense, il ne craignait ni la perdition de l'homme, ni la grâce de la femme; il courait à la fortune en chemin de fer.

Encore un voyage de Kingstown à la nouvelle-Orléans et Macdougall était la première maison de Dublin. De montagne en montagne, notre jeune Ecossais descendait de Rob-Roy. — Il y a bien encore, se disait-il, deux ou trois clans ruinés, ayant vendu leur dernier drapeau pour acheter un premier pantalon, qui pleurent sur mon déshonneur industriel; mais lorsque je serai dix fois millionnaire, ils me chanteront leur amende honorable; ils rougiront de ne me faire descendre que de Rob-Roy, et placeront le berceau de mes ancêtres à dix étages de brouillards plus haut, dans la famille d'Ossian.

On comprend qu'une certaine conformité de naissance et de fortune avait étroitement lié, à leur première entrevue, le descendant de Rob-Roy, et le fils du gentilhomme parisien mésallié. Macdougall, après une intimité fort longue, et ses études sur le cœur humain, connaissait à fond toutes les vertus d'Albin de Servian, et, dans l'occasion, il exploitait ces vertus comme on exploite des vices. Servian recevait toutes les confidences du jeune Ecossais, à l'exception d'une seule. Servian ignorait que Macdougall, pour se distraire de ses occupations industrielles, se rendait clandestinement tous les soirs dans les coulisses du théâtre royal, pour saluer une jeune actrice, adorée de Dublin Mlle Cora, première chanteuse, qui parlait bien et chantait faux. La salle s'ébranlait sous un tonnerre de hurrahs lorsque l'actrice favorite avait l'intention de chanter la romance de *Fra Diavolo*.

Look on this hill.

Huber, le charmant père de cette musique, n'aurait pas reconnu sa fille dans le gosier de Mlle Cora. Mais le jeune Macdougall qui n'avait entendu que les voix enrouées des bardes d'Ossian, s'exaltait de bonheur devant les faussetés mélodieuses de la première cantatrice de Dublin.

A côté de ce caprice, Macdougall entretenait une habitude qui, de jour en jour, s'élevait à la hauteur d'une passion. On parlait beaucoup alors d'une jeune veuve, connue sous le nom de mistress Lavinia. Elle était citée, à Dublin, comme le modèle des veuves et beaucoup de jeunes demoiselles, en écoutant cet éloge perpétuel, faisaient, dans leur candide cœur, des vœux naïfs, pour mériter un jour le même éloge. Mistress Lavinia se donnait vingt-six ans, deux ans de moins que son acte de naissance, soustraction raisonnable pour une veuve; elle avait une taille suave de cresson, un visage de chérubin déguisé en femme, un pied espagnol, des cheveux noirs de haute futaie, des yeux couleur de la baie de Dublin, quand elle est calme; et tous ces charmes étaient encore relevés par cette grâce naturelle que le même maître enseigne, à leur insu, à toutes les jolies femmes de l'univers.

Lavinia ne manquait jamais de visiter tous les jours le tombeau de son époux; là, elle se recueillait pieusement, et ce devoir rempli, elle rattachait dans la ville des vivans, en reprenant à la porte les esprits mondains qu'elle y avait déposés.

Le veuvage est une position fort difficile à tenir, par la faute de l'antiquité. Voici encore un paradoxe. L'antiquité n'a fait que des sottises; nous l'exécutions parce qu'elle était jeune de son temps et sans expérience. L'antiquité avait une belle occasion de plier l'état du veuvage dans des conditions humaines et acceptables; au lieu de cela, qu'a-t-elle fait? elle a inventé une veuve Artémise, laquelle, non contente d'élever à son époux, le roi Mausole, un Mausolée de cinquante millions de notre monnaie, ce qui était déjà un exemple inimitable, avait encore contracté l'habitude d'avaler chaque matin une cuillerée des cendres de son mari. En posant le veuvage sur ce terrain, l'antiquité a jeté le découragement dans le cœur de toutes les veuves à venir. Aucune veuve n'ose entrer en concurrence avec Artémise. Les veuves qui seraient disposées à élever un tombeau de cinquante millions reculent devant la cuillerée quotidienne; d'aillurs, pour avaler des cendres de mari, il faut brûler un mari, et le bûcher est supprimé par l'administration des pompes funèbres. Que font alors les veuves? Elles volent à de secondes noces. Lorsque le deuil de la robe est expiré. C'est la faute d'Artémise. Il est à regretter que, dans une autre Artémise, élevant un tombeau d'argile, à peu de frais, laissant les époux conjugales dans l'urne, portant une robe d'Érèbe toute lavée, et conspirant le deuil de son époux jusqu'à la mort.

Cette simplicité de douleur n'aurait découragé personne, et toutes les veuves restaient fidèles, par imitation facile, à la mémoire des morts. Quand une

Aujourd'hui vers 9 heures du matin, le Roi, accompagné du Grand-Duc héréditaire de Saxe-Weimar-Eisenach, est arrivé à cette résidence, de retour d'Amsterdam.

On nous écrit d'Amsterdam, 29 avril :

L'audience que le Roi a donnée aujourd'hui aux autorités civiles et militaires, ainsi qu'à des particuliers, a duré de 10 heures du matin jusqu'à 2 heures d'après-dîner.

Hier au soir le Roi a assisté à une représentation au Théâtre-Hollandais. S. M. accompagnée du Grand-Duc héréditaire de Saxe-Weimar-Eisenach, est arrivée à 7 heures, et a été reçue par des manifestations de joie et d'amour difficiles à décrire, et qui se sont renouvelées pendant les entr'actes et au moment où le Roi quitta la salle.

Aujourd'hui à 1 heure et demie le Grand-Duc a visité l'exposition de tableaux d'anciens maîtres qui est ouverte dans le local de l'ancien hospice des vieillards.

S. A. R. a également honoré d'une visite le magnifique établissement à Leide de la Société néerlandaise pour l'encouragement de l'horticulture, sous la direction de M. Siebold; et, après avoir témoigné sa haute satisfaction d'une pareille institution, S. A. R. a prié M. de Siebold de l'inscrire comme membre de la Société.

La Seconde Chambre des Etats-Généraux a discuté, dans sa séance de ce jour, le projet de loi relatif à l'expropriation pour utilité publique.

Au moment de mettre sous presse les débats continuent.

Le Roi a approuvé les nominations faites par la première classe de l'Institut Royal des Sciences et des Beaux-Arts des Pays-Bas, de ses nouveaux membres MM. Stamkart, Math. Mag. Phil. Nat. Dr., à Amsterdam, J. van der Hoeven, professeur à l'Université de Leide, J. van Geuns, médecin à Amsterdam, et le professeur Gauss à Gottingue comme membre honoraire.

On écrit de Lekkerkerk, 23 avril :

Ce matin est arrivé ici M. le procureur du Roi, accompagné du juge commissaire, du greffier substitut et de deux médecins, pour procéder au déterrement du cadavre du prédicateur de la communauté réformée, M. Bart van Willes. On apprend qu'il y a de forts soupçons que ce prédicateur, mort en octobre dernier, a été la victime d'un empoisonnement odieux.

De l'administration financière en France.

On nous cite souvent la France comme offrant le modèle d'une administration financière régulière et économe.

Voici ce que nous lisons ce matin dans une feuille de Paris :

Rarement une commission a eu à signaler autant d'irrégularités dans l'ordonnement des crédits extraordinaires et supplémentaires que celle qui a été chargée d'examiner le projet de loi qui se discutera lundi. Le blâme se manifeste à presque tous les chapitres.

La commission, en établissant la situation générale du budget de 1844, a constaté que le déficit pour cet exercice s'élevait à 24,423,000 fr., déduction faite des annulations de crédits et des recettes réalisées en excédant des appréciations de la loi des finances; car si l'on ne portait pas en ligne de compte ces annulations et ces excédants, le déficit serait de près de 86 millions.

Ce résultat est fait pour inspirer à la chambre de sérieuses réflexions. Si dans une année où la prospérité générale a amené dans les recettes un excédant de 42 millions au-delà des prévi-

sions du budget, nous ferons l'exercice avec un déficit de plus de 24 millions, quelle serait donc la situation de nos finances si des circonstances malheureuses venaient diminuer ou tarir plusieurs des sources de nos revenus, en même temps qu'elles aggraveraient les charges qui pèsent sur notre pays! La commission a fait un rapprochement qui n'est pas sans intérêt, et nous croyons utile de le reproduire. « Si, de l'intérieur de la France, dit le rapporteur, nous reportons nos regards sur les grandes puissances de l'Europe, nous les voyons rétablir l'équilibre entre leurs recettes et leurs dépenses, réduire leur dette, faire des économies, comme si, dans la prévision d'événements qui peuvent les contraindre à faire appel à toutes leurs forces, elles ménageaient des réserves pour l'avenir, et se préparaient à toutes les éventualités. C'est ainsi qu'au moment où nous allons fermer l'exercice 1843 par un découvert de 40 millions, l'Angleterre ferme ce même exercice par un excédant de recettes de 36 millions. » Voilà des différences qui sont frappantes, et elles indiquent assez dans quel système funeste on s'engage chaque jour davantage. La commission malheureusement se borne à de simples avertissements qui resteront, comme par le passé, sans effet sur le ministère. Il a trop pris l'habitude des crédits supplémentaires et extraordinaires pour y renoncer sur une simple invitation. Si la chambre veut faire sortir nos finances de la voie désastreuse dans laquelle elles sont engagées, elle n'y parviendra qu'en prenant un parti énergique et décisif envers les ministres ordonnateurs. »

Nouvelles de Suisse.

Lucerne, 23 avril.

Par l'entremise du représentant fédéral, M. le landamman Næff, il a été conclu aujourd'hui, après deux jours de discussion, un traité entre les députés du gouvernement de Lucerne et ceux des cantons de Berne, Soleure, Bâle-campagne et Argovie, qui se trouvent le plus compromis dans les expéditions de corps-francs du 8 décembre 1844 et du 31 mars 1845. Ce traité, relatif à l'élargissement des prisonniers ne tardera pas sans doute à être ratifié de chaque côté. Les députés des cantons où se sont fomentés les troubles n'ont pas, il est vrai, traité au nom de leurs cantons, mais seulement des prisonniers et de ceux qui ont pris part à l'expédition; cependant on peut s'attendre que les gouvernements de Berne et d'Argovie s'emploieront afin que les indemnités jugées convenables soient payées par l'état. A Soleure même, il est hors de doute qu'on fournira la rançon nécessaire. Bâle-campagne ne saurait guère non plus demeurer en arrière. Suivant ce traité, le canton de Lucerne recevra une indemnité de 350,000 francs pour les frais de l'éméute. Dans une proportion établie sur le nombre des prisonniers, Berne en acquittera 70,000, Soleure 20,000, Bâle-Campagne 35,000, Argovie 200,000 et les autres cantons qui comptent de leurs citoyens parmi les prisonniers, 25,000 francs. Les parties contractantes espèrent de plus que la diète, dans sa prochaine session ordinaire, acquittera le montant d'à-peu-près 130,000 francs qu'a coûté l'entretien des troupes de contingent appelées de divers cantons, en sorte que Lucerne aurait en tout 500,000 francs. Ce dernier canton promet en revanche une entière amnistie pour tous les habitans d'autres cantons qui ont pris part aux événements du 8 décembre 1844, et des 31 mars, 1^{er} et 2^e avril de cette année. Le traité ne décide rien quant aux Lucernois qui y ont concouru; on croit généralement qu'on peut espérer une extension d'amnistie ou de grâce. Si Lucerne montre en effet de la clémence, la diète ne tardera guère non plus à couronner cette œuvre de paix en acquittant lesdits 130,000 francs. D'autre part on peut s'attendre que le grand conseil du

canton d'Argovie accordera à cette occasion une entière remise des frais à l'égard de tous ceux qui ont trempé dans l'éméute de 1841. C'est là l'unique moyen de tranquilliser les esprits irrités et d'engager le canton de Lucerne à se rapprocher de l'amnistie aux individus qui allaient être condamnés à mort.

Nouvelles de Grèce.

Athènes, 10 avril.

Le ministre des finances a transmis aux percepteurs des pots du royaume une circulaire qui leur ordonne d'accepter les banknotes dans tous les paiements qui leur sont faits. La nationale fondera une succursale à Syra. La caisse d'annexée à la banque et qui accorde 6 p. c., est depuis longtemps en activité.

Le 5 avril, on a résolu, dans la chambre, de proposer à S. M. la constitution, les articles additionnels et les amendements à l'assemblée nationale. M. le général Deligiannis, président de la chambre, a proposé de faire mention des articles additionnels dans l'adresse. Mais M. Kolettis a fait adopter l'adresse du vice-président Kaliphronas et des secrétaires MM. Tekis et Phatos, conçue ainsi qu'il suit :

Sire,
L'assemblée nationale, après avoir heureusement terminé la politique de la Grèce, en a procuré trois documents, dont l'un est chez Votre Majesté, et les deux autres auprès de chacun des corps. Tout en remplissant ce but de l'assemblée nationale et plaçant sous la sanction de Votre Majesté ce document sacré de la constitution d'un commun accord par Votre Majesté et la nation, non moins que discussions de l'assemblée nationale, la chambre saisit cette précieuse occasion pour exprimer à Votre Majesté sa gratitude et son dévouement respectueux organes.

Le roi a répondu à ces nombreux députés :

Messieurs,
En recevant ce document important, qui renferme la constitution (δυνατὸν) passée entre moi et la nation, je vous remercie de l'expression de mes vœux pour le salut de la Grèce. Je donnerai mon assentiment à la constitution, signé de ma propre main, en chambre et au sénat.

Les articles additionnels renferment, comme on sait, une disposition touchant la religion de l'héritier de la couronne, peu généreuse, qui exclut les hétérodoxes de l'état, exclusion votée en dépit de l'éloquent discours de M. Kolettis. Qu'on se figure les clameurs élevées maintenant les orthodoxes, les napistes et les autochtones!

Nouvelles d'Italie.

Il paraît qu'on ajoute une grande importance aux négociations qu'on doit discuter avec M. Rossi, ou qu'on n'a pas à lui confiance absolue dans son caractère; car on a résolu de discuter avec lui que par écrit.

Il n'est plus question des combinaisons si souvent discutées touchant le mariage de la reine Isabelle. A part la France, n'est aucune puissance en Europe qui veuille favoriser un mariage avec le comte de Trapani, projet qui, même à Madrid, compte un grand nombre d'adversaires, en partie influents.

Entr'autres affaires importantes qui ont été présentées, il faut citer les projets :

1^o D'établir un fort casematé sur le Sund près de Stockholm afin de rendre difficile, sinon impossible, toute attaque qui voudrait faire contre Christiania depuis la mer;

2^o De construire un petit fort casematé ou une tour géhoved pour défendre le principal établissement de la ville à Horten et préserver au moins d'un coup de main les

l'homme accompli un pénible devoir, elle trouve sans doute sa plus belle récompense elle-même; cependant elle n'est pas fâchée de trouver sur ses pas un petit bruit d'admiration. Or, de nos jours, une veuve qui voudrait unir sa satisfaction du devoir privé et l'encens de l'hommage public, serait forcée de bâtir deux maisons et d'avaler deux cuillerées de cendres à son repas du matin. Il est beaucoup plus simple de se remarier au temps légal. Soyons indulgents, nous, dans notre sexe trop rigide envers les femmes. Si les hommes pouvaient être sages, ils se remarieraient tous avant l'expiration du deuil.

Ces réflexions établies, j'annonce avec moins de peine à mes lecteurs le mariage de Macdougall avec mistress Lavinia.

Un jour, en revenant de sa visite ordinaire au tombeau de son mari, la belle Irlandaise rencontra, devant Phoenix-Park, un équipage superbe, chargé de deux nègres et d'un cocher poudré. On disait parmi le peuple: Voilà le nouvel équipage du riche Macdougall.

Ces paroles si simples frappèrent vivement la veuve inconsolable. Depuis deux mois, elle recevait les respectueuses visites de Macdougall, et détournait avec beaucoup d'art la conversation vers un sujet quelconque, lorsque le jeune Rossini se plaçait sur le terrain délicat du mariage.

La rencontre du Phoenix-Park bouleversa Lavinia et humanisa sa douleur. Ce doit être bien doux pour une jeune femme, pensa-t-elle avec l'aide du démon, de descendre de voiture devant un palais de Sukville-Street, et d'avoir deux nègres pour marche-pied!

Nous aurions tous excusé notre mère Eve, si elle avait oublié ses devoirs pour un châlir de Cachemire, ou un équipage orné de deux nègres; mais Eve ne devait pas nous exposer aux horreurs de l'hiver de 1845 pour un mauvais fruit norvégien, intolérable avant l'invention de la charlotte et du sucre raffiné.

Nous excusons tous la faiblesse de mistress Lavinia.

Ce jour-là même, lorsque Macdougall prononça lentement les voluptueuses syllabes du mot mariage, Lavinia pensa aux deux grooms du Sénégal; et baissant ses yeux d'un vert lumineux sur un fichu agité, elle ne répondit rien.

Le silence est la plus désirable des réponses en certaines occasions.

On trouve des détails intéressants, et des froides transitions, j'arrive au commencement de cette histoire. Ma préface est déjà intolérable de longueur.

Le mariage était donc décidé.

Macdougall n'avait plus qu'un dernier voyage à faire à la Nouvelle-Orléans, pour une superbe opération de haute contrebande, en popelines de Dublin. Entre Américains et Anglais, la contrebande est une vertu. Toute morale change selon les lieux et les époques. Alexandre-le-Grand a inventé la contrebande. Il rapporta de l'Inde à Babylone, sans payer les droits, une immense cargaison d'étoffes de Cachemire et du Gange; et Alexandre est honoré comme un dieu... en rhétorique! Macdougall avait expliqué Quinte-Curce à son valet d'Edimbourg, et il se souvenait toujours des paroles de son professeur: *Oh! young man follow the steps of Alexander! O young gens, sui-vez les traces d'Alexandre!* et le docteur Macdougall suivait les traces du héros.

Les professeurs doivent bien peser leurs paroles dans les universités.

Avant de s'embarquer à Kingstown, Macdougall proposa timidement à mistress Lavinia de célébrer la cérémonie des fiançailles selon le rit écossais.

Alors une voix douce glissa par deux lèvres de velours, et dit: M. Macdougall, les fiançailles portent malheur; on ne se fiance plus, depuis la Lucie de Lammermoor. Dès qu'on est fiancé, on ne se marie pas.

— Adorable! s'écria l'heureux Macdougall; lorsque deux cœurs s'entendent et se comprennent, ils sont fiancés. Vous avez raison, madame... Quel jour expire votre deuil?

Le 24 de ce mois, à six heures et demie du matin.

— A mon retour de la Nouvelle-Orléans, je vous trouverai donc avec vos robes de soie et de tulle?

— J'attends de Londres deux robes de mousseline blanche; elles sont com-

mandées chez Everington.

On se fit des adieux entremêlés de respect et de tendresse, et Macdougall se dirigea vers le quai du port, où l'attendait son austère ami Albin de Servian.

— C'est un simple voyage de deux mois, mon cher Albin, dit Macdougall. J'arrive, je vends, j'achète et je repars. Lavinia est adorable. Quelle candeur! quelle naïveté! Si je n'avais pas connu son mari, je ne la croirais pas veuve. Langage et maintien de pensionnaire, avec des préjugés de jeune fille. Mon cher Albin, je lui ai annoncé ses visites; elle te recevra comme un frère, à toute heure du jour et du soir. Lavinia est grave; au fond, c'est un esprit sérieux. Ce sont les sociétés que tu recherches, toi; il faudra lui parler de choses sérieuses: lui faire des lectures substantielles. Tu as un beau devoir à remplir. Deux mois, ce n'est pas long. Albin, tu m'as bien entendu?

— Eh bien compris, dit Albin avec l'accent austère de son naturel. J'accepte ce devoir; il est doux à mon cœur. L'amitié a souvent des obligations à remplir envers l'amour. Heureux d'avoir échappé aux orages des passions, je n'ai pas l'intolérance et la rigidité de mon caractère. Je ne veux partager que les souffrances et jamais les plaisirs de ceux qui me sont chers. Voilà ma seule volupté dans ce monde. Je bénis le ciel et ma mère qui m'ont fait ainsi. Oui, en ce siècle de corruption et de sensualisme matériel, on éprouve une certaine douceur à s'interroger et à se dire en toute humilité: Si je ne suis pas meilleur que les autres, du moins je ne leur ressemble pas. Adieu, Macdougall, parties, allez au-delà des mers. Mon esprit et mon cœur vous suivront. La femme que vous avez choisie pour votre compagne est jeune et naïve. Ces qualités ont leurs périls. Ne pouvant placer auprès d'elle un second ange gardien, vous placez un ami. J'espère que vous ne regretterez pas l'ange. Adieu, Macdougall.

Albin de Servian était assis d'une émotion véritable. Sa figure, son regard, son accent, respiraient la franchise et la conviction. La gravité de son maintien avait quelque chose de séraphique. On aurait cru entendre la voix d'une mère parlant à son fils bien aimé.

C'était une grande consolation pour Macdougall, au milieu des cuisantes douleurs d'un pareil départ, de confier une femme adorée à un pareil ami, jeune homme déjà mûr, austère dans ses mœurs jusqu'à la rigidité, négligent dans son maintien et son costume, comme un philosophe qui n'a rien à concevoir en ce monde que la vertu.

Le dernier adieu de Macdougall fut accompagné de cette recommandation: Albin, songe à l'affaire du tombeau, dont je t'ai parlé l'autre jour.

Albin fit un signe de tête affirmatif, et voila ses yeux pour ocher ses larmes.

Quelle était cette affaire du tombeau, dernière pensée de Macdougall partant pour l'autre monde?

Une étourderie chronique du sculpteur tumulaire de Dublin avait ajouté à la momenterie obligée des vertus du mari de Lavinia, ce refrain si connu: *Se veuve inconsolable lui a blâmé ce monument.*

Souvent, dans les derniers entretiens, la candide Lavinia baissant le front disait à Macdougall, avec un sourire traversé d'une larme, que la fin de cette épithète lui donnait quelque scrupule, et que cela lui servirait de leçon pour une autre fois.

Macdougall, trop amoureux pour s'arrêter à cette dernière réflexion, alarmante et naïve à la fois, ne songeait qu'à faire disparaître le mot devenu menaçant, qui troublait la conscience de sa femme future, de la veuve consolée.

Albin de Servian, toujours sérieux et dévoué dans ses paroles et ses actions, toujours accomplissant une œuvre avec ce soin scrupuleux et fervent qui fait de l'amitié une seconde religion, se rendit sans perdre un instant à l'enclos funèbre où était le tombeau du mari de Lavinia, et arrêta un plan nouveau qui en changeait les dispositions. Hélas! s'écria le sage Albin en joignant ses mains et secouant la tête avec mélancolie, voilà bien dans tout son relief désolant la folie et la sagesse humaine! Oui, oui, promettez-vous bien de toujours pleurer, ô femmes frivoles! un jour vient où ce marbre aussi froid que votre cœur, vous donne un démenti. Nos yeux ont pu de larmes, et personne

ne nous en prête quand le réservoir est épuisé. Alors il faut rire, épitaphe qui pleure pour nous!

Le tombeau du mari de Lavinia était d'ailleurs fort simple; un bloc de marbre, horizontalement placé sur un tertre de gazon, et sur lequel, en style lapidaire, les vertus que le défunt avait données à sa vie au ciel.

Albin de Servian se rendit chez le sculpteur, et choisit un beau jour d'occasion qu'il paya sans marchandiser. Il fit graver sur le plus beau nom et les vertus du défunt, entre deux statues de femmes aux cheveux chevelus épars, et conseilla d'ajouter une arabesque de larmes bossu, pour encadrement.

Le lendemain, avant le lever du soleil, le mari de Lavinia reposait sous son tombeau de Dublin. Lesage Servian présidait aux opérations, et sa grave figure se décomposait de tristesse noire, et les ouvriers parlaient ainsi: Voilà une excellente dame et une sainte des saintes, mistress Lavinia, aussi belle que douce. Pauvre femme, son mari est mort, elle était si pauvre, qu'elle n'a pu nous faire trois shillings à chacun pour le premier tombeau; mais elle a fait mieux; elle a vendu jusqu'à son anneau de mariage, pour nous faire ce beau marbre, à dix shillings, prix convenu. Béni soit Dieu et les mariés sont heureux en mourant, quand ils laissent des veuves riches!

Après avoir donné ses derniers ordres, Albin de Servian quitta le tombeau, et fit une promenade sur *Stephen-Bridge*, pour méditer les secrets du cœur humain. Il appartenait à la secte des Lakistes, secte qui ne donne aucune inquiétude au gouvernement, et regarde les choses civiles, militaires et politiques du monde constitutionnel époque, les Lakistes des trois royaumes étaient convoqués à une assemblée aux bords du lac de Killarney. On voyait les grandes robes de pélerins, dont le front était ridé par la méditation, comme d'un lac: c'étaient d'honorables Lakistes, philosophes nomades, d'ordinaire à un meeting quinquennal, dans le comté de Kerry, patrie des pélerins. Le Lakiste est un penseur isolé; pendant cinq ans; mais révoqué, il se met en congrégation ambulante, et va méditer avec ses frères sur les abîmes granitiques du lac de Killarney.

Sur un trottoir du pont de Stephen, Albin de Servian côtoyait ses amis nommé Luke O'Farrell, lequel se rendait au meeting. Ils se serrèrent la main, et engagèrent un entretien fort court, mais qui avait fait vœu de ne jamais s'arrêter que sur le bord d'un lac, points en horreur, parce qu'il n'y a de ponts que sur les rivières, sur les lacs.

— Avez-vous ceint vos reins pour le voyage? demanda Luke O'Farrell.

— Je vais les ceindre, répondit Albin de Servian, et j'espère que dans quelques jours après vous.

— Nous serons nombreux, cette année, dit Luke; nous irons au grand lac, et nous arracherons peut-être une vérité secrète à la nature.

Si la vérité descend un jour ici bas, dit Albin, elle choisira cette première fleur de la terre, cette première perle de la mer, et elle sera le phénix sacré.

— Allons où est la vérité, dit Luke, elle est dans l'abîme de la mer. Et Luke O'Farrell, craignant de manquer le meeting, salua son ami, et continua sa route vers les lacs supérieurs, en jettant un regard de mépris sur le pont.

Albin de Servian le suivit longtemps des yeux, dans une attention respectueuse, et après avoir donné ses ordres à son domestique, un voyage au lac de Killarney, en chaise de poste, il se dirigea vers la maison de mistress Lavinia, car il avait de pieux devoirs à remplir envers sa future épouse de son ami.

de dépôts qui s'y trouvent et sur lesquels reposent déjà des
considérables.
La correspondance de Rome, publiée par le *Heraldo* de
le 22 avril, porte que dans les premiers jours de mai le
tiendra un consistoire public dans lequel il annoncera à
la conclusion du concordat et la reconnaissance
reine Isabelle par le Saint-Siège.
Un journal allemand affirme que des émissaires des so-
secrètes d'Italie travaillent activement en ce moment
de Corse, à enrôler un grand nombre de bandits pour
une nouvelle descente en Italie.
Des déplorable évènements qui viennent de se passer en Suis-
causé à Rome, comme sans doute partout ailleurs, la plus
impression, principalement parmi les Suisses qui se
en grand nombre dans cette ville. On dit qu'il se
des négociations au sujet de certaines mesures qui
peuvent peut-être à calmer un peu les esprits en Suisse.

Nouvelles de France.

Paris, 28 avril.

Le commencement de la séance de la chambre des députés
consacré à des explications fournies par M. Ledru-Rollin
article de journal, écrit par ce député dans la *Réforme*,
lequel M. le marquis de Langle avait cru être désigné
désagréable.
M. Barrot, Dupin, ont pris part à ce débat personnel
M. Sauzet, président, a dit : « Des explications qui
avoir lieu, une chose seule peut rester, c'est que la
doit avoir dans cette chambre des privilèges dont on
la priver : sa liberté doit être entière, on ne saurait
lui substituer des attaques aussi contraires à la
de la chambre qu'à la liberté de la tribune. »
M. Casparin demande à interpellé M. le garde-des-sceaux
pétition qui lui a été renvoyée, il y a un an, et relative
religieuse.
Le marquis de La Rochejaquelein a déposé l'amende-
ment sur le projet de loi de l'armement des fortifica-
tions de Paris, se
matériel nécessaire à l'armement des fortifications de Paris, se-
dans les arsenaux de Toulouse.
M. Casparin, mais seulement en cas de guerre continentale, pourra au-
tuellement des fortifications de Paris.
M. Casparin, dans les cas d'armement, les chambres législatives ne pourront siéger dans
elles devront être convoquées dans l'une des villes les moins ex-
posées aux attaques de l'ennemi.
M. Casparin, en vertu des prescriptions absolues de la présente loi devra être
comme attentat à la constitution du pays. »

Le *Moniteur* publie aujourd'hui l'ordonnance suivante :
« M. Guizot, notre ministre secrétaire d'état
étrangères, a besoin de quelque repos ;
nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :
M. Duchâtel, ministre et secrétaire d'état de l'in-
térieur, est chargé de l'intérim des affaires étrangères. »

« Nous trouvons au sujet de cette ordonnance dans
des Débats :
« Attachons aucune importance à démentir d'avance
auxquels va sans doute donner lieu le congé
le roi à M. le ministre des affaires étrangères. Nous
seulement le public que nous laisserons dire les
de l'opposition. »

« M. Guizot n'a jamais inspiré d'inquiétudes sé-
rieuses, et ce repos sera court.
« M. Guizot, l'orateur, n'a sollicité et obtenu du roi un
pour repaître avec toutes ses forces à la tribune, et
pour lutter qu'il soutient avec tant d'éclat depuis cinq
ans. »

« Le ministre des affaires étrangères est confié à
M. Duchâtel. C'est la seule réponse qu'il fût convenable de faire
à certains journaux, qui, n'ayant pas pu ren-
trer dans le cabinet, essaient gauchement de le diviser. M.
Duchâtel, l'ami politique et l'ami personnel de M.
Guizot, en choisissant M. Duchâtel pour suppléer
à M. Guizot, a donné à ces deux hommes d'état
une marque de confiance. Nous n'avons pas un mot de plus
à dire. »

« Nous lisons à cet égard dans le *Sicile* :
« On verra de sauver le cabinet par l'expédition que
M. Duchâtel, c'est-à-dire en livrant le portefeuille des
affaires étrangères à M. le comte Duchâtel, qui serait remplacé
par M. de Montalivet. Il a été question aussi de la
part de M. de Broglie au ministère qu'il a deux fois
qu'il garderait comme une sorte de dépôt. Nous
de M. de Broglie pousse le dévouement de l'amitié jus-
qu'à un rôle provisoire et subalterne. Nous ne croyons
qu'il soit disposé à reprendre aujourd'hui, à
un poste d'où il est sorti dans des circonstances
très difficiles, et dans une situation moins humi-
liante qu'il ne se trouve le cabinet. »

« La correspondance de Paris dit avoir appris de bonne
source que M. Guizot, depuis sa dernière attaque, est resté
complètement qui lui enlève toute la force de ses fa-
cultés. Il a été soigné par quatre des premiers médecins de Pa-
ris, les quatre ont été unanimes pour déclarer qu'il ne
pourrait plus longtemps s'occuper d'affaires sérieuses. Il con-
vient donc, les secours d'un changement de ministère,
probable qu'il ira passer aux eaux une partie de la
saison. M. Duchâtel, qui avait déjà pris depuis quelque temps
une influence dans le cabinet, le remplacera. »

« Le maréchal Soult de nier les faits suivants : Lors du
siège de la loi du 4 avril 1841, il avait été dit et convenu que les
troupes, non plus que l'enceinte continue, ne seraient
pas forcés de manœuvrer du côté de la contrescarpe. Eh
bien, le 10 avril, l'ennemi vient d'être revêtu de ce côté, et on assure
qu'il a été forcé d'être comme lui. »

« Le maréchal Soult de nier les faits suivants : Lors du
siège de la loi du 4 avril 1841, il avait été dit et convenu que les
troupes, non plus que l'enceinte continue, ne seraient
pas forcés de manœuvrer du côté de la contrescarpe. Eh
bien, le 10 avril, l'ennemi vient d'être revêtu de ce côté, et on assure
qu'il a été forcé d'être comme lui. »

« Le maréchal Soult de nier les faits suivants : Lors du
siège de la loi du 4 avril 1841, il avait été dit et convenu que les
troupes, non plus que l'enceinte continue, ne seraient
pas forcés de manœuvrer du côté de la contrescarpe. Eh
bien, le 10 avril, l'ennemi vient d'être revêtu de ce côté, et on assure
qu'il a été forcé d'être comme lui. »

« Le maréchal Soult de nier les faits suivants : Lors du
siège de la loi du 4 avril 1841, il avait été dit et convenu que les
troupes, non plus que l'enceinte continue, ne seraient
pas forcés de manœuvrer du côté de la contrescarpe. Eh
bien, le 10 avril, l'ennemi vient d'être revêtu de ce côté, et on assure
qu'il a été forcé d'être comme lui. »

marquis de Lansdowne, appartenant au parti *whig*, avait loué
les dispositions de ce bill; le marquis de Londonderry a de-
mandé la parole, et il a dit : « Je n'hésite pas à déclarer, dès à
présent, que le bill de Maynooth recevra un appui bien cor-
dial. J'espère que la reine daignera cette année visiter l'Ir-
lande. Je ne doute pas que lorsque S. M. aura le pied en Ir-
lande, la plus respectueuse hospitalité ne lui soit partout don-
née, et que l'Irlande entière ne salue sa bienvenue. » Cette dé-
claration a produit une vive sensation. Le duc de Wellington
s'est levé et a dit avec émotion : « Ce soir même j'en instruirai
la reine. » Des applaudissemens ont terminé cet incident.

— On écrit de Bruxelles, 23 avril, à l'*Observateur rhénan* :
Après un séjour de plusieurs semaines en cette ville, M. de
Bornstedt, publiciste allemand expulsé de la France, a été cité
avant-hier, 21 du courant, devant l'administration de la sûreté
publique, où, tout en l'assurant que son séjour à Bruxelles ne
rencontrait aucun obstacle, on le somma de s'engager par une
déclaration écrite et portant sa signature, à ne point s'occuper
de politique pendant son séjour en Belgique. M. de Bornstedt
refusa de souscrire à une pareille demande et désira savoir quel
gouvernement étranger avait décidé les autorités belges à lui
lui imposer une telle condition.

— On écrit de Madrid, le 24 avril :
On assure que, depuis la destitution du marquis de Falles de
l'emploi de majordome de l'infant don François de Paule, Nar-
vaez avait fait passer une note au prince pour lui signifier d'a-
vant de réintégrer M. de Falles dans ses fonctions : on le préve-
nait en même temps de s'abstenir dorénavant de congédier
quelqu'un de sa maison sans l'agrément préalable de la reine.
L'infant s'est présenté aussitôt avec son fils aîné au palais, et il
a porté sa plainte directement devant la reine et la duchesse de
Rianzarès; en se retirant du palais, il se serait rendu à l'am-
bassade d'Angleterre, et là il aurait déclaré à M. Bulwer que si
l'on voulait forcer sa volonté, il abandonnerait son palais du
Retiro et se rangerait sous la protection du pavillon anglais;
cette proposition ne lui serait sans doute pas refusée. La reine
Victoire se rappellerait qu'il est le fils de Charles IV, et qu'il ne
doit pas être humilié par un soldat. On dit que la duchesse de
Rianzarès ayant demandé à l'infant la cause de la destitution du
marquis de Falles, l'infant a répondu que le marquis adminis-
trait sa maison d'une manière onéreuse, et il a exprimé son
étonnement que l'on intervint dans les affaires intérieures de sa
maison. La duchesse a obtenu que l'infant reprit le marquis,
mais celui-ci lui a déclaré que ce n'était pas de son plein gré.
Le marquis a donné alors sa démission. Le général Narvaez,
dans une visite faite ensuite à l'infant, se serait exprimé en des
termes assez peu polis pour que l'infant lui ordonnât de sortir,
lui rappelant la distance qui existe entre un général élevé par
des services révolutionnaires et un infant d'Espagne, fils et
frère de rois.

— On écrit de Waton (Flandre occidentale), 18 avril, au
journal de *Flandre Belgique* :
« Deux gendarmes, deux gardes-champêtres et un douanier,
tous au service de la France, ont violé le territoire belge afin
d'y poursuivre un fraudeur nommé Brill. Quelques belges, qui
étaient accourus au secours de Brill, ont été gravement maltraités,
et une rixe sanglante a eu lieu. Les employés français ont
traîné leur prisonnier au-delà des frontières. »

Si les détails qu'on vient de lire sont exacts, le gouvernement
aura à adresser à la France d'énergiques réclamations au sujet
d'une violation de territoire, dont nous avons encore été témoin
lors de l'affaire du nommé Rys. Mais comme il y a récidive, il
ne devrait plus se contenter du relâchement du prisonnier, mais
exiger une indemnité pour le tort causé à ce dernier. Il s'agit de
réprimer une bonne fois pour toutes l'excès de zèle des agents
du fisc français, trop avides de mériter la prime allouée pour
l'arrestation des fraudeurs.

— On écrit de Paris :
On se rappelle qu'il y a trois ans, il fut rendu compte avec de
grands éloges, à l'Académie des sciences, d'expériences faites
sur des armes rayées et des balles cylindro-coniques du système
de M. Delvigne. Quatre commissaires furent nommés pour exa-
miner les questions de balistique nouvelles que soulevait cette
invention, dont l'adoption et l'examen même éprouvaient les
plus vives résistances de la part de l'artillerie. L'année dernière
encore, M. Arago parla de cette invention à la tribune de la
chambre, et annonça que l'adoption des armes de M. Delvigne
changerait complètement le système de guerre actuel. Après
une longue lutte, la vérité a enfin triomphé. Ces sont les armes
de ce système, perfectionnées, du reste, par des officiers d'in-
fanterie et d'artillerie, qui apparaissent maintenant à l'expédi-
tion contre la Kabylie, vingt fusils rayés à balles cylindro-
coniques sont affectés à chaque brigade. Ces fusils portent avec
justesse à mille mètres, c'est-à-dire à une portée double de la
grande portée de la mitraille. On ne peut douter que ce système
ne reçoive bientôt une grande application.

— Un journal espagnol, le *Clamor publico* raconte un singu-
lier événement dont le fils de sir Robert Peel a été le héros. Ce
jeune homme est troisième attaché à l'ambassade d'Angleterre,
à Madrid. Au moment où sa voiture passait devant le poste de la
porte d'Alcantar, les carabiniers de service s'approchèrent pour
la reconnaître: le fils de sir Robert Peel, sans autre cérémonie,
présenta aux carabiniers deux pistolets à deux coups. Ceux-ci,
pour répondre à cette délicate attention, s'empressèrent de
courir aux armes, voulant payer de la même monnaie le jeune
étranger et désirant faire comprendre qu'en pareille matière
les Espagnols ne sont pas gens à rester en arrière. Des deux côtés
on se disposait à faire feu, lorsque la foule s'est heureusement
interposée et a évité ainsi des malheurs. Le chef politique, in-
formé de ce qui s'était passé, a mandé le jeune attaché; celui-ci
a répondu avec ce flegme qui caractérise les Anglais de toutes
les classes, qu'il ne comprenait pas l'espagnol et qu'il avait
montré ses pistolets aux carabiniers uniquement pour s'informer
s'ils payaient des droits d'entrée. Le chef politique a admis
l'excuse et a renvoyé le jeune étourdi sans frais ni amende.

— Une scène épouvantable vient d'avoir lieu à Angoisse,
petite ville de la Dordogne; des paysans, surpris d'un bruit
sourd qu'ils entendent dans le cimetière, se sont approchés de
la sépulture la plus fraîche et après en avoir dégagé la terre
qui couvrait la bière, ils y ont trouvé vivant un mort enterré
depuis trente heures; c'était la troisième fois qu'on parolait
envelissement prématuré avait ainsi scellé sous la tombe ce mal-

heureux. Cette troisième épreuve lui a été fatale, à peine ex-
humé il est mort d'épuisement.

— Il existe à Londres des hommes de lettres sans emploi qui
utilisent leur temps d'une singulière façon; ils inventent des
puffs et des nouvelles, qu'ils rendent, comme de raison, aussi
intéressans que possible, et qu'ils font insérer à tant la ligne.
Samedi le *Morning Advertiser* a fait condamner à l'amende un
soi-disant sténographe qui lui avait donné le compte rendu
d'une enquête dont toutes les circonstances fort intéressantes
d'ailleurs, avaient toutes été inventées par l'auteur du compte
rendu. M. Wakley, le coroner, a dit hier, dans une assemblée
de jurés, qu'il avait lu dans un journal le compte rendu de
vingt-huit enquêtes qu'il aurait faites à Paddington et qui tou-
tes étaient imaginaires.

— Dans la nuit de vendredi, à Samedi, trois navires se sont
perdus sur le terrible banc de Goodwin-Sand, à l'embouchure
de la Tamise. Il y a tout lieu de craindre que les équipages
n'aient également péri, le temps étant trop mauvais pour per-
mettre à de frêles embarcations de tenir la mer.

— Un hôtel des plus élégans et des plus confortables qu'on
puisse citer, vient de s'ouvrir à Bruxelles, longue rue Neuve, 68,
sous la direction intelligente de M. Lahou; il est impossible d'i-
maginer rien de plus coquet et de plus commode que les loge-
mens et les appartemens complets que renferme cet établisse-
ment; un très-beau jardin, une excellente table d'hôte, un ser-
vice particulier dans les appartemens aussi recherché qu'in-
telligent, recommandent tout particulièrement l'*Hôtel des Qua-
tre-Nations*. Les voyageurs qui le fréquentent une première fois
par curiosité, y reviendront par choix à l'avenir.
(Voir aux Annonces.)

— L'EAU et la Poudre dentifrices du D^r O'MEARA, dont le dé-
pôt est à La Haye, chez M. W. C. van Dort, continuent à justi-
fier l'honorable préférence que le public leur accorde. La pre-
mière, calme les maux de dents les plus aigus et l'emploi
habituel de l'autre conserve parfaitement la denture.

VARIÉTÉS.

DÉCOUVERTE DE NINIVE.

(Suite. — Voir le journal d'hier.)

Il y a d'ailleurs quelque analogie entre le sort de cette ville
et celui de Ninive. L'époque la plus florissante de la patrie des
vases peints répond à celle du plus grand développement de la
civilisation grecque, auquel nulle colonie ne prit une part plus
notable; c'est de même à l'instant où Sémiramis éleva si haut
la puissance babylonienne que se rapporte, à ce qu'il semble,
le développement de l'art dont M. Flandin a retrouvé les
traces. La destruction presque totale d'Agrigente par les
Carthaginois survint peu d'années après que cette ville eut
touché le sommet de la perfection dans l'industrie des
vases peints; à deux reprises différentes, Ninive expia le
tort d'avoir devancé l'Asie occidentale dans le progrès des so-
ciétés humaines. Les richesses et les prodigalités des Agrigen-
tins étaient passées en proverbe dans les temps antiques; on
peut lire dans la Bible à quel point Ninive était regardée comme
la prostituée des nations. Enfin, si les vases à figures jaunes
d'Agrigente, offrant presque tous le type de la grande époque,
réalisent, pour la peinture, l'idée corrélatrice à celle qui font
naître en statuaire les marbres du Parthénon, les bas-reliefs dé-
terrés à Khorsabad par M. Flandin aident à comprendre l'en-
thousiasme de l'histoire sur les jardins suspendus de Babylone,
le festin de Balthazar et la vie excentrique des Sardanapales.

Mais dans les nombreuses productions des diverses fabriques
de vases peints de la Sicile et de l'Italie méridionale ou de la
Grande Grèce, dans les parcelles et les débris qu'on rencontre
sur le terrain où recurent Thasos, Mola, Héraclée, il est facile
de suivre la trace de l'amollissement graduel de la beauté sévère
de Phidias et l'envahissement progressif de la grâce plus
souple et plus variée de Praxitèle. Tel n'est pas jusqu'à pré-
sent, pour les découvertes faites par M. Flandin, le bonheur
de l'archéologie. On ne sait encore à quoi rapporter cette per-
fection exhumée des entrailles du sol, qui paraît bien anté-
rieure à l'art grec, dont les marbres d'Eginne eux-mêmes
ne présentent que de très-contestables redites, et à la-
quelle seule pourra donner un sens l'explication des caractères
cunéiformes des inscriptions qui en forment le mystérieux com-
mentaire. Il y a plus de trois cents mètres d'inscriptions, dont
le nombre des lignes varie, mais sans être jamais inférieur à ce-
lui de treize. On y trouve les noms de neuf villes conquises. Et-
les ont été fidèlement transcrites; elles donnent près de trente
mille lignes d'un mètre chacune. C'est une histoire entière. M.
Botta a copié toutes ces inscriptions, sans négliger les simples
fragmens ni celles qui étaient gravées sur le pavé des portes,
avec une sagacité et une pénétration d'archéologue au-dessus
de tout éloge, il a même eu la précaution de prendre leur fac-
simile, pour que la silhouette des caractères fût plus nette et
plus exacte. Mais quel sera le traducteur ?

Il faut, au surplus, renoncer à l'espoir que cette écriture
puisse offrir des renseignemens sur les révolutions éprouvées par
l'art d'où sont sortis les monumens qui les illustrent depuis
tant de siècles, puisque l'expression des bas-reliefs est seule-
ment politique ou militaire. On ne saurait en déduire des no-
tions certaines sur le développement de la statuaire dans l'Asie
des Sardanapales que dans le cas où ces bas-reliefs apparti-
raient à différentes époques et conséquemment à des écoles dif-
férentes. Ce n'est pas là toutefois le caractère artistique des
sculptures de Khorsabad. Bien que le travail ne soit pas toujours
de la même main, on y reconnaît le faire d'un maître qui diri-
geait uniformément l'esprit de l'ensemble des travaux à l'exé-
cution de laquelle il présidait, comme le maître de Rubens,
par exemple, est empreint aux tableaux qu'il a fait peindre, mais
avoir été pour une grande partie exécutés par ses élèves. Ces
circonstances donnent plus d'unité, mais moins de variété à
l'œuvre sculpturale des bas-reliefs de Ninive. Elle est sans
commencement ni prolongement, sans passé ni suite.

Pour nous faire mieux comprendre, qu'on suppose Versailles
engloutie d'abord par un bouleversement du sol, comme Hérou-
lanum ou Pompéi, exhumée plus tard des entrailles de la terre
et venant offrir, telle que Ninive, à la postérité curieuse, des
vestiges de l'art français. Qu'arriverait-il? Précisément le con-
traire de Ninive. Versailles, loin de circonscrire les recherches

Nouvelles et faits divers.

« Le rapport relatif au bill de Maynooth a signalé la courtoisie
du duc de Devonshire, qui a présenté des pétitions en faveur de ce bill; le

archéologiques par l'unité de ses travaux, ouvrirait dans son hypogée un champ sans limites, pour ainsi dire, à l'histoire comparée de la statuaire, de la peinture et de l'ornementation en France depuis le règne de Louis XIV jusqu'au règne de Louis-Philippe I^{er}: on y verrait comment la peinture des batailles s'est transformée de Lebrun à Veret, de Vander Meulen à Bellange; comment la statuaire a parcouru des âges si divers et si remarquables entre Coustou, Puget et la princesse Marie d'Orléans; on y verrait comment l'ornementation, plus rapprochée de goût du seizième siècle sous les architectes de Louis XIV, s'est peu à peu dépravée dans les derniers temps de Louis XIV. Mais, par exemple, ce qu'on n'y verrait pas, et ce qui devrait bien exciter la sollicitude royale dans notre époque, c'est une suite d'inscriptions monumentales dans le genre de celles que M. Flandin rapporte du palais de Ninive, et qui seront, quand on les aura déchiffrées, comme la légende inséparable du musée babylonien. Et ce que nous disons de Versailles serait encore mieux dit de Saint-Pierre de Rome, et en général de tous les monuments de l'Italie, formés lentement, comme par alluvion, des travaux successifs de différentes écoles, de manière à présenter une certaine série de modifications contenues dans l'art.

On objeurerait sans doute à cet inconvénient pour Ninive en rattachant à son hypogée les études du même genre sur Babylone, en risquant des fouilles à Seleucie et à Clésiphon, édifiées jadis sur le grand fleuve, à douze lieues au dessous de Bagdad, vis à vis l'une de l'autre, avec les briques enlevées à Babylone, peut-être même à Ninive, et où l'art des Antiochus et des Chosroës doit avoir laissé son empreinte. Relié aux débris persépolitains, qui datent du règne de Darius, aux colonnades de Balbek et de Palmire, qui sont plus modernes et toutes romaines, aux colonnades factices d'Artemita, qui remontent évidemment à Sémi-ramis, enfin, aux ruines de l'architecture ionienne éparses dans l'Anatoli, cet ensemble de restaurations conduirait à fixer une sorte de chronologie asiatique pour l'histoire générale de l'art depuis les temps les plus reculés de la dynastie de Bêlus jusqu'aux conquêtes tout à fait récentes de l'art arabe. Cette chronologie une fois fixée, peut-être alors saurions-nous comment naquit et d'où vient l'architecture lombarde. Mais tous les conseils n'ont pas la main aussi heureuse que M. Botta pour faire une découverte, et le gouvernement n'a pas toujours à sa disposition des archéologues de la troupe de M. Flandin pour la mettre à profit.

Si donc il est encore possible de faire la part de l'ancienne et de la nouvelle Ninive, ce ne peut être assurément que par l'étude approfondie des bas-reliefs de Khorsabad, et toute l'énergie du travail devra porter sur la comparaison de leur physiognomie archéologique avec le caractère des ruines de Persépolis. La domination des rois de Perse en Mésopotamie et dans la Babylonie est effectivement une époque dont la date serait difficile. Quoique les emblèmes qui décorent les murailles de l'hypogée de Khorsabad aient bien du rapport avec les ornements du même genre que M. Flandin a constatés dans son voyage au royaume d'Iran, M. Botta, lui, n'admet pas une similitude complète. Les différences principalement ressortent de la manière dont les rois sont agracés, et il ne paraît pas vraisemblable que les artistes contemporains de l'âge qu'on cherche encore à fixer se soient entendus pour représenter le même souverain à Persépolis et à Khorsabad sous deux styles de vêtements différents. Nous devons faire observer cependant que Napoléon n'est pas uniformément représenté dans toute la terre en redingote grise et en petit chapeau. Le costume de Bonaparte, général en chef de l'armée d'Egypte, ne ressemble certainement pas à l'attirail de Napoléon, couronné du diadème de fer et roi d'Italie. Rien ne s'oppose à ce qu'un conquérant perse, même un grec, un moment despote absolu à Ninive, à Babylone et à Persépolis, comme Cyrus, Alexandre et ses lieutenants, ait eu la fantaisie qu'on le sculptât d'une façon sur les bords du Tigre, et autrement sur les rives du Zenderoud. L'objection de M. Botta, sous ce rapport, est peu sérieuse.

Mais, indépendamment du caractère des bas-reliefs plus anciens que celui en usage dans les sculptures de la Perse, la construction du monument de Khorsabad est d'une ordonnance primitive, en désaccord, il faut le reconnaître, avec le style d'architecture d'un âge plus récent qui distingue le palais de Darius fils d'Hystaspes. Enfin il y a eu des colonnes du plus beau travail à Persépolis, et les ruines de Babylone comme l'hypogée de Ninive, comme les débris de Clésiphon, n'en présentent pas vestige. À Clésiphon se voit bien par exemple un arc merveilleux, construit en briques, dont l'ouverture a cent vingt pieds de haut, et soixante-dix de large; c'est même le plus grand arc connu en architecture; mais les prodiges accomplis du temps de Darius ne passent pas ce tour de force inexécutable pour les siècles qui ont suivi. Le règne de ses successeurs, et ce serait surtout pour leur mémoire que de le rapporter absolument à l'art grec, par le ou romain. Il est vrai, et ceci est plus grave, que les deux colosses placés en avant de l'unique entrée principale qui subsiste encore à Persépolis, ont de singulières analogies dans leur pose et dans leur travail, avec les taureaux gigantesques à cinq jambes, à tête humaine, aux ailes d'oiseau de l'art grec, et portant la tiare, qu'on retrouve de même à l'entrée du monument de Khorsabad. Je ferai à cet égard une observation. Si jamais la postérité retire des entrailles du sol à la même époque, la Vénus de Milo qui est au Louvre et la Vénus de Capova qui est à Munich, c'est à dire en des lieux séparés par la distance présumée qui se trouve de Chiraz à Mossoul, ne sera-t-elle pas extensible de confondre l'origine des deux œuvres, également inscrites de l'art grec, mais à deux mille ans d'intervalle? Tout cela prouve que la lecture seule des caractères sculptés est capable de fixer les archéologues, et comme nous l'avons dit, que le silence des inscriptions rendra la question d'art entièrement problématique.

Au reste le public savant et curieux aura bientôt l'occasion de jeter le procès par lui-même. Emballés par M. Flandin, chargés sur des radeaux à Khorsabad, et confiés aux soins éclairés de M. de Wismars, notre conseil à Bagdad, les débris de Ninive attendent à Bassorah que M. de Mackau ait expédié un navire de l'état pour les conduire par le golfe Persique, le cap de Bonne-Espérance et la mer des Indes jusqu'à Paris. Les ordres sont donnés dans les bureaux du ministère de la marine. Il n'y aura certainement pas dans le monde civilisé de collection à la hauteur de celle que présenteront l'hiver prochain les salles du Musée Babylonien qu'on installera dans le vestibule de la chaussée du Louvre.

Les bas-reliefs découverts, mis les uns à la suite des autres, formeront une ligne de deux mille mètres (une demi-lieue.) Mais tous, à beaucoup près, n'ont pu résister au déplacement et au transport. L'envoi cependant se compose encore de cent pièces formant ensemble quarante-cinq sujets de sculpture qui ont paru susceptibles de braver un voyage au long cours. On y verra notamment les deux taureaux gigantesques de l'entrée principale, qui ont quinze pieds de haut sur seize de long et qui sont parfaitement conservés, ainsi que deux divinités colossales qui ont seize pieds de haut. Les idoles sont en demi-ronde bosse, et les taureaux sont saillies de la moitié du corps; le reste est engagé. La divinité qui étouffe un lion entre ses bras était couchée sur le sol et brisée en trois morceaux, mais les fragments n'avaient pas souffert. M. Flandin a fait ensuite un choix des bas-reliefs les mieux préservés et les plus intéressants sous le rapport de l'art; ils offrent encore une étendue de cent vingt mètres. Orné de semblables richesses, notre Musée Babylonien sera bien autrement caractéristique pour l'histoire de la statuaire que la Glyptothèque de Munich, devenue si célèbre par les marbres d'Égine, dont la collection pourtant se réduit à deux bas-reliefs qui proviennent en apparence d'un fronton brisé et qui n'occupent que le fond de la salle la plus importante de l'édifice. Un lion de bronze moins colossal que les taureaux, et les figurines extraites du pavé de briques sont également parties de la cargaison, qui attend un vent favorable dans les eaux de l'Euphrate et pour laquelle nous allons à la France avec Ovide :

*Hoc nitor ille tui quævis desiderat, hoc est
A superis ortæ nobilitatis opus.*

ANDRÉ DELRIEU.



Grande Salle Tivoli.

Lundi 5 Mai 1845 et tous les jours pendant la Kermesse,

GRAND CONCERT D'HARMONIE,

depuis midi jusqu'à 4 heures de relevée.

SALON DES VARIÉTÉS

VAN DEN HEER

J. E. DUPORT, uit Amsterdam,

staande het fraaije welingerigte Schouwburg-Lokaal in het Korte Voorhout tegenover de Koninkl. Schouwburg.

Voorloopig berigt.

De ondergeteekende geeft zich de eer het kunstminnend Publiek ter kennis te brengen, dat zijn Tooneelgezelschap weder de aanstaande Kermis zal komen bezoeken. Door een repertoire der nieuwste en uitgekochte Vaudevilles, door deelname van verkiezing, decoratief, costumes, enz. heeft hij een de verwachting des Publieke te voldoen, en durft hij zich vleijen door een ruim bezoek vereerd te worden.

J. E. Duport.

De aanvang der voorstellingen zal door biljetten nader bekend gemaakt worden.

RUSSISCHE PANTOMIMISTEN,

ONDER DE DIRECTIE VAN

Gebr. LEHMANN,

Geplaatst op het Plein, te 's Gravenhage.

Voorloopig berigt.

De ondergeteekenden hebben de eer het geachte Publiek dezer residentie te berichten, dat zij dit jaar met hunne smaakvol ingerigte Tent, deze Kermis zullen bezoeken, tot het geven van de uijgezochte nog nimmer alhier gesiene

Kunstverrigtingen, Balletten en Pantomimes,

uit te voeren door een geheel nieuw, buitengewoon groot gezelschap kunstenaars van de voornaamste Theaters van Europa voor het eerst in dit land, welke nog nimmer hier ter stede zijn werkzaam geweest. De goede inrigting der logs, het fraaije decoratief en costumes, gepaard met eene brillante verlichting, zullen niets te wenschen overlaten, in de verwachting hier ter stede wederom dien zelfden bijval in te oogsten, welke hun steeds alom spo ruimschoots is ten deel gevallen.

Gebr. Lehmann.

SALON DES VARIÉTÉS VAN AMSTERDAM,

ONDER DIRECTIE VAN

P. Boas en N. Judels,

staande met hunne geheel nieuwe schouwburgtent op het Plein, (de eerste van de Grootse Sociëit).

VOORLOOPIG BERIGT.

De ondergeteekenden hebben de eer het kunstminnend Publiek te berichten, dat zij gedurende de 's Gravenhaagse Kermis, wederom in hun geheel nieuwe Schouwburg-Lokaal, eenige voorstellingen zullen geven, bestaande in het opvoeren van de schoonste en meest nieuwste Vaudevilles en Zangstukken. De geheel nieuwe en smaakvolle inrigting der Tent, de schitterende decoratiën en costumes, het nieuwe repertoire der te geven stukken, benevens de vermeerdering van het Tooneelgezelschap, stellen hun in het vleijend vertrouwen, wederom op diezelfde gunst en bijval te mogen rekenen, waarmede zij reeds vroeger zoo ruimschoots zijn vereerd geworden.

P. Boas en N. Judels.

NB. De eerste voorstelling zal plaats hebben op Maandag, den 5den Mei, welke voorstelling, zoo wel als die der volgende dagen, in dit Journal zullen worden geannonceerd. Zinde de inrigting der tent Zondag avond van 8 tot 10 uren bij zigt, en vervolgens alle voormiddagen, gratis voor ieder te bezigtigen.

SOCIETE DE PAQUEBOTS A VAPEUR

ENTRE

le Hève et la Hollande.

Le steamer *Hambourg*, capitaine MARESSAL, partira de Rotterdam, le matin de dimanche 4 mai. S'adresser à M. Smith & Co., Boompjes, A 170, à Rotterdam.



MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.

Rue dite Hoogstraat, No. 291.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au Public son Magasin ne sera pas établi cette année, sur le terrain de la Foire, mais que son Magasin sera pourvu de tout ce qui est nécessaire en Nouveautés. On remarquera surtout un nouveau et superbe assortiment de Pendules, de Candelabres, de Lustres, de Braseros, de Porcelaines, de Bijouteries en or, etc., etc. Le soussigné se flatte que, comme les années précédentes, son Magasin sera honoré de nombreux visiteurs.

W. de Haan
Fournisseur de la Cour

HOTEL DES QUATRE NATIONS

Longue rue Neuve, 62, à Bruxelles.
TENU PAR L. LAHOU.

Cet hôtel, situé dans la plus belle partie de la ville, près des promenades, de la Bourse, des promenades, et à proximité du chemin de fer, contient de grands et petits appartemens, salons, remises, écuries et beaux meubles entièrement neufs, avec luxe et dans le dernier goût. Ces appartemens sont réunis à un service prompt et à des prix modérés, rendant digne de l'attention de MM. les voyageurs auxquels la propriété recommande à leur départ l'assurance que rien ne sera négligé pour mériter la confiance qu'on voudra bien lui accorder. — Table d'hôte à 4 heures et demie.

Madame B. HOLLANDEE.

Épouse POHL.

Veenestraat, n° 149, à La Haye.

à l'honneur d'annoncer aux Dames son Retour de Paris avec un assortiment de tout ce qu'il y a de plus nouveau en fait de Modes.

GUÉRISONS DE DIFFORMITÉS,

INSTITUT MÉDICAL ORTHOPÉDIQUE ET CLASSIQUE DE JEUNES PERSONNES.

Pour le traitement des déviations du corps sans lésion mécanique, qu'illes. Glacis Waterloo 39, rue de la Bergerie, 148, à Bruxelles. Cet Institut offre pour garantie, de nombreuses et authentiques guérisons; traitement simple et laissant toute liberté aux Dames, régime alimentaire sain et très-confortable. Éducation très-complète, le traitement n'y occasionnant jamais d'ennui. Les Dames dont la croissance est irrégulière, languissantes, voudraient consolider leur santé par un Régime Médical Supérieur. Exercices Gymnastiques spécialement appropriés à leur constitution. Prix de la Pension est réglé de gré à gré. — Il y a des appartemens pour les Mères qui voudraient rester avec leurs enfans, ou les faire loger par une Personne de leur choix.

Wm. S. STYER,

Tailleur Anglais, No. 4, Piazza à LA HAYE.

Vient de recevoir pour cette saison un assortiment des plus belles et les plus nouvelles qui se portent en Angleterre par le monde. Il saisi cette circonstance pour remercier les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur confiance la saison dernière, qu'elles voudront bien lui continuer leur patronage.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 29 Avril.

	Int.	26 avril	29 avril
Dette active	2 1/2	64	64
Dito dito	3	70	70
Dito en liquidation	3	80	80
Dito dito	4	98	98
Dito des Indes	4	100	100
Syndicat	4	100	100
Pays-Bas			
Dito	3	151	151
Sociétés de Commerce	4	151	151
Act. du lap de Harlem	3	114	114
Chemin de fer du Rhin	4	127	127
Act. du Chemin de fer Hollandais	4	108	108
Oblig. Hope & C. 1798 & 1815	4	107	107
Dito dito 1828 & 1835	4	107	107
Inscrip. au Grand-Livre	6	100	100
Certificats au dito	6	100	100
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	100	100
Dito ditto 1840	4	100	100
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	100	100
Passive	5	100	100
Dette différée à Paris	5	100	100
Deferred	5	100	100
Espagne			
Ardoin	5	24	24
Dito	3	11	11
Coupon Ardoin	5	27	27
Obligations Goll. & Comp.	5	100	100
Autriche			
Dito métalliques	5	100	100
Dito ditto	2	100	100
France			
Inscriptions au Grand-Livre	3	100	100
Pologne			
Actions 1836	1	100	100
Brésil			
Emprunt à Londres 1839	1	100	100
Id. id. 1843	1	100	100
Portugal			
Obligations à Londres	2 1/2	66	66

La rareté du numéraire a notre place n'a pas permis aux fonds publics de leur baisse d'hier. Cours de l'argent: Prêt à garantie 5 1/2 %; prof. 4 1/2 à 5 1/2 %; escompte des lettres de change 5 heures: 2 1/2 % 64; Société de Commerce de la Bourse de Paris du 29 Avril.

Bourse de Paris du 29 Avril.

	Int.	26 avril	29 avril
France			
Cinq pour cent	5	100	100
Trois pour cent	3	100	100
Emprunt Ardoin	5	100	100
Anc. différée	5	100	100
Espagne			
Nonv. ditto	5	100	100
Passive	5	100	100
Naples			
Certificats Falconet	2 1/2	102	102
Pays-Bas			
Dette active	3	100	100
Belgique			
Dito	5	100	100
Banque belge	5	100	100
États-Unis			
Obligations de la Banque	5	100	100

Bourse d'Amsterdam du 29 Avril.

Métalliques, 5 1/2 %; — Naples, 5 1/2 %; — Ardoin, 5 1/2 %; — Dette différée ancien, 5; — Passive, 5 1/2 %; — Lettres de Change, 5 1/2 %; après la Bourse (2 1/2 heures), Ard. sans variation.

LA HAYE, chez Léopold Lombard.